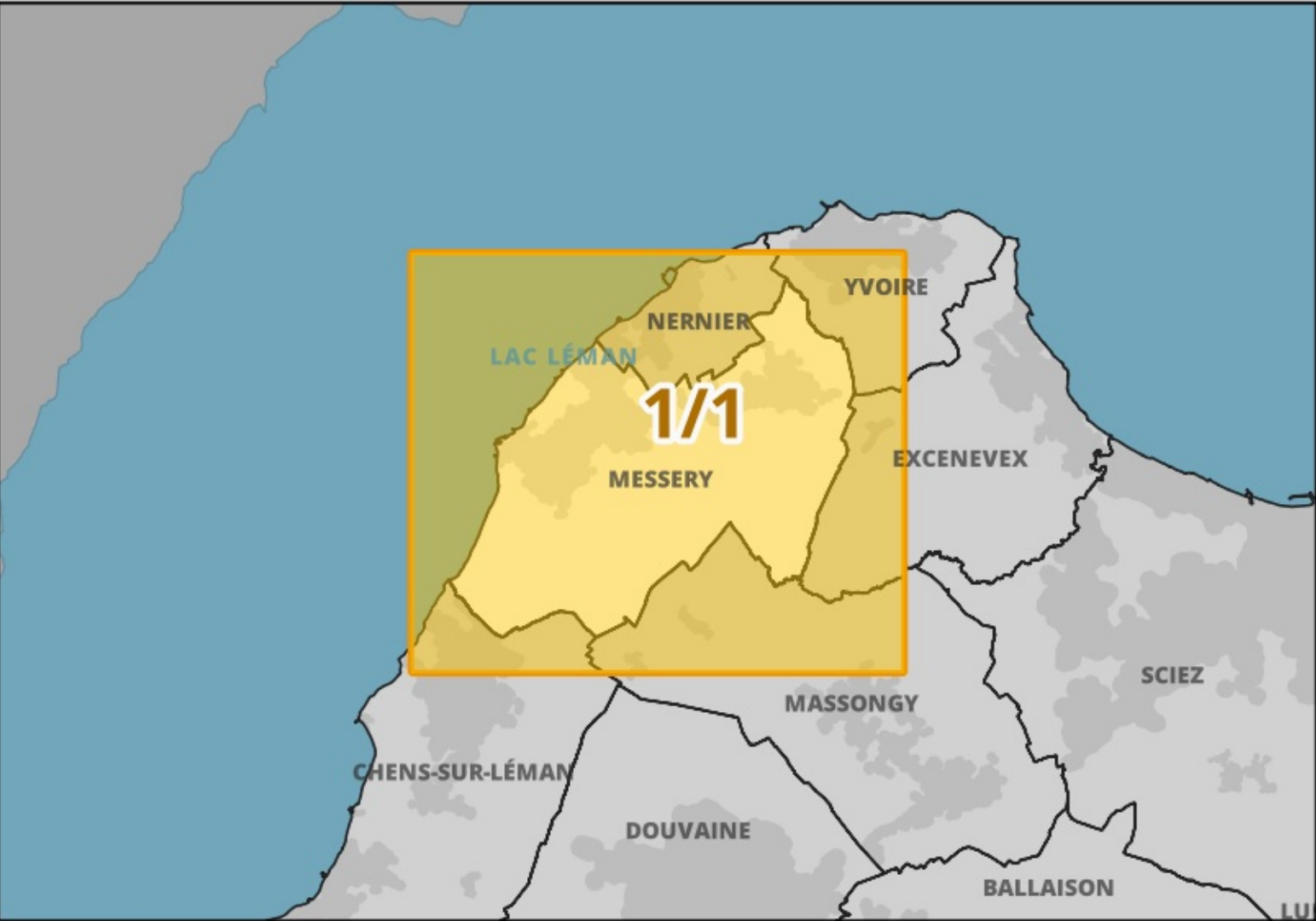
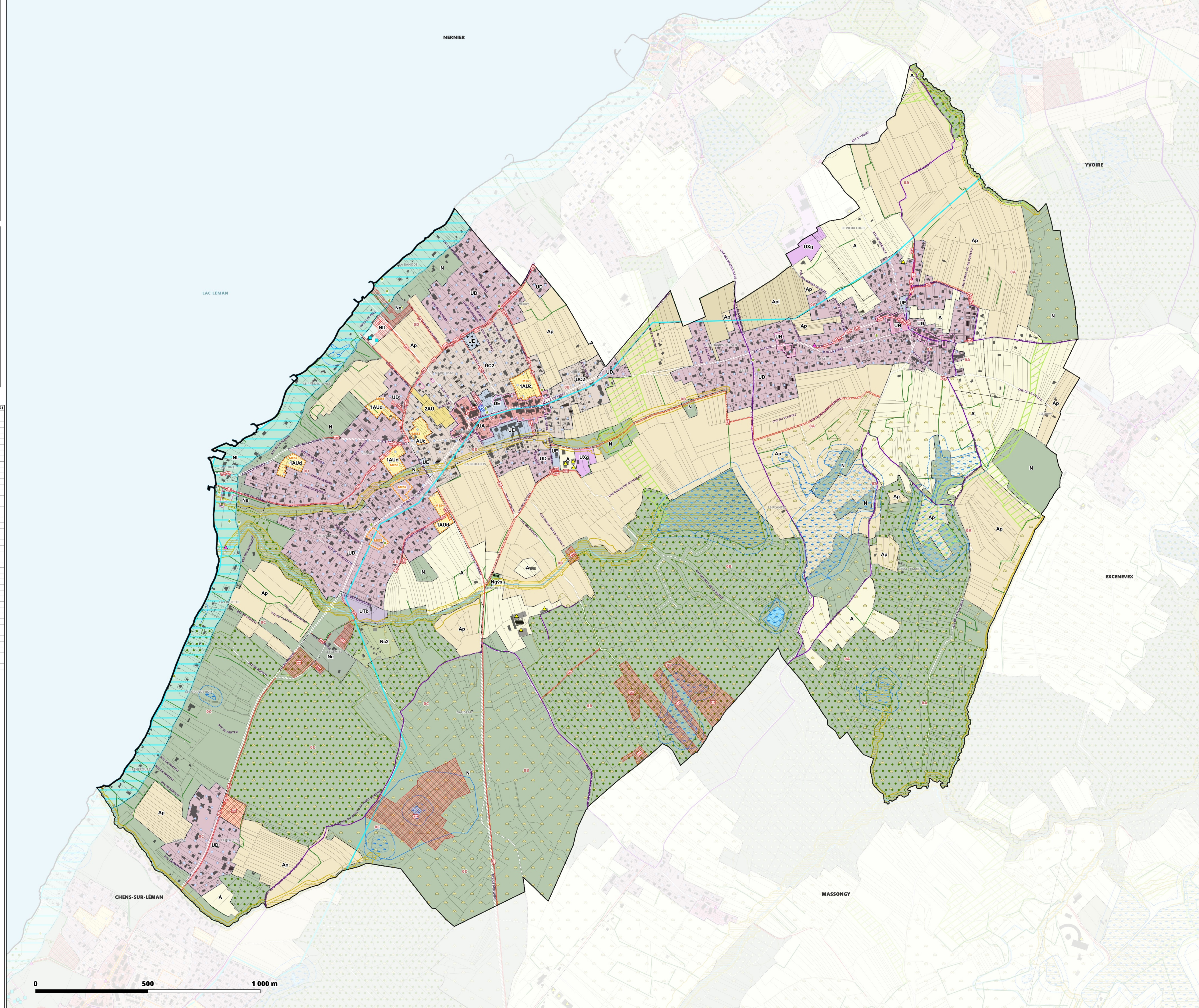




Liste de emplacements réservés et bénéficiaires (BENEF)		
COM : Commune / DEP : Département / TA: Thonon Agglomération		
N°	LIBELLÉ DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	BENEF SURF (M2)
485	Elargissement route	COM 1341
486	Prolongement de l'élargissement du chemin des Grands Champs et liaison piétonne route de Feclerc	COM 134
487	Acquisition du chemin	COM 1360
488	Acquisition pour mise en valeur / protection	COM 2632
489	Elargissement et aménagement de la Route de la Pointe (plateforme 8m)	COM 181
490	Sécurisation de la sortie des Champs d'Amots 2 emprises de 25*5,5 m de chaque côté de la route	COM 429
491	Espaces verts / continuités écologiques	COM 9563
492	Elargissement du Chemin des Grands Champs (plateforme 8m)	COM 1579
493	Amenagement de voirie et circulation piétonne	COM 298
494	Création espace public	COM 1042
495	Pont d'appont volontaire Partey 25*8m	COM 252
496	Amenagement de la plage municipale	COM 13394
497	Elargissement et aménagement de la route Borgé (plateforme 5m)	COM 68
498	Amenagement de l'accès, élargissement (plateforme de 8m) et retournement Chemin des Champs d'Amot	COM 1421
499	Création voie verte Largeur 4m	COM 4266
500	Prolongement et raccordement du Chemin du Marais sur le Cheminade Planter (plateforme 6m) et élargissement Chemin de planter à l'ouest 6 m	COM 10628
501	Elargissement et aménagement de la route de Sergiev (plateforme 10m prévoyant un trottoir PMR et une voie de mobilité douce/voie verte de 3m)	COM 440
502	Logements sociaux	COM 552
503	Stationnement sécurisation route de Marcellie - parcelle A 378	COM 44
504	Elargissement et aménagement de la route de Crêt	COM 539
505	Pont d'appont volontaire	COM 79
506	Piste cyclable	COM 759
507	Elargissement et aménagement de la route de Sergiev (plateforme 11m)	COM 5692
508	Elargissement des chemins de la Tarte et des Bugnon (plateforme 8 m) et aménagement du carrefour avec le chemin de la Pierre	COM 4384
509	Préservation des espaces naturels	COM 1939
510	Elargissement chemin de Fosse	COM 778
511	Elargissement du chemin de Vorget (plateforme 8m) et aménagement d'une aire de retournement	COM 1319
512	Sécurisation d'un deuxième accès au camping	COM 86
513	Elargissement et aménagement du chemin de Vétrou (plateforme 8m)	COM 1769
514	Acquisition du Marais des Mouilles pour entretien et protection	COM 88765
515	Zone d'implantation des conteneurs à tri	COM 235
516	Acquisition du Marais de Radoir pour entretien et protection	COM 80095
517	Amenagement espaces publics et de stationnement	COM 1386
518	Amenagement des terrains de sports et loisirs	COM 5498
519	Elargissement de la voirie	COM 156
520	Voie verte Douvaine Messery	COM 5736
521	Elargissement Chemin de la Ranode 8m	COM 1341
522	Réalisation d'une zone de stationnement – plateforme de stockage pour les bois	COM 11442
523	Elargissement et aménagement du chemin de Sous les Prés (plateforme 8 m) pour accès à la plage municipale	COM 1323
524	Elargissement du chemin des Bugnon (plateforme 8 m)	COM 1595
525	Amenagement de l'accès à la Zone artisanale de puis le carrefour des Chemins des Bugnon et de la Pierre (plateforme 8m)	COM 306
526	Pont appont volontaire et plateforme de retournement	COM 641



Contours de zonage

Zones urbaines

UA- Centralité historique

UAp- Centralité historique avec enjeu patrimonial renforcé

UB1- Centralité contemporaine de densité renforcée du cœur de ville

UB2- Centralité contemporaine de densité supérieure du cœur de ville

UB3- Centralité contemporaine d'accompagnement de la centralité urbaine du cœur de ville de densité intermédiaire

UB4- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité intermédiaire à moyenne

UB5- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité moyenne

UC1- Centralité périphérique du cœur de ville

UC2- Centralité des communes villages et centralités périphériques des communes pôles

UCp- Centralité des communes villages avec enjeux paysagers

UD- Pavillonnaire au développement maîtrisé

UDL- Pavillonnaire dans la bande littorale

UE- Equipement public et/ou d'intérêt collectif

UEl- Equipement public et/ou d'intérêt collectif à vocation d'enseignement

UF- Zone urbaine dédiée aux infrastructures et équipements ferroviaires

UH- Hameaux historiques

Uj- Zone des parcs urbains

UR- Habitat portuaire de Ripaille

Usr- Zone urbaine sans règlement - concernée par des OAP valant règlement

UTa- Zone de tourisme du cœur de ville

UTb- Zone de tourisme

UX(a,b,c,d,e,f,g,h)- Zone d'activités économiques

UY(a,b,c,d,e)- Zone commerciale

Zones à urbaniser

1AUb- Zone à urbaniser opérationnelle, dominante habitat - centralités urbaines

1AUC- Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace de développement des communes périurbaines et des villages et en espace de transition des communes pôles et du cœur urbain

1AUD- Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace résidentiel peu dense

1AUe- Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

1AUt- Zone à urbaniser opérationnelle à vocation touristique

1AUX(a,b,c)- Zone à urbaniser opérationnelle dédiée aux activités économiques

1AUY- Zone à urbaniser opérationnelle, dédiée aux activités commerciales périphériques

2AU- Zone à urbaniser stricte, à long terme (évolution du PLUI nécessaire)

Zones agricoles

A- Zone agricole

Ad- Zone agricole dédiée au stockage des déchets inertes

Adp- Zone agricole dédiée au stockage et traitement des déchets inertes

AH1- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - évolution de sites existants

AH2- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - nouveau site

Ap- Zone agricole à protéger

Api- Zone d'intérêt agricole à enjeux paysagers

Ax1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Ax1*- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Zones naturelles

N- Zone naturelle et forestière

Nc(1,2,3)- Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings

Ncar- Zone de carrières

Ne- Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectifs

Ngs- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage

Ngs*- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage sédentaires

Nj- Nj*- Zone naturelle de jardins et parcs

NL- Zone naturelle littorale

Nlj- Zone naturelle de jardin en zone littorale

Nls- STECAL à vocation de loisirs et tourisme

Nx1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - évolution de sites existants

Nx2- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - création de nouvelles activités

Patrimoine végétal et paysager :

Espaces boisés classés

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU

Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral (art. L121-27 du CU)

Au titre de l'article L151-23 du CU

Contours écologiques

Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)

Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)

Jardins, parcs

Réservoirs de biodiversité (boisés, littoraux et prairiaux confondus)

Réservoirs humides

Zones humides

Espaces de bon fonctionnement des zones humides

Boisement

Terrain agricole ou non bâti à protéger en zone urbaine

Haie

Arbre remarquable

Patrimoine bâti et paysager à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Patrimoine bâti

Points de vue

Emplacements réservés

Emplacements réservés aux voies publiques

Emplacements réservés au logement social/mixité sociale

Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

Périmètre travaux autoroute A412

Périmètre DUP autoroute A412

Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (POIPR)

Autres prescriptions

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)

Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU

Linière commerciale protégée au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT

Linière commerciale protégée au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE

Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Bâtiment susceptible de changer de destination

Changement de destination - activités

Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

Bande littorale des 100 mètres

Espace proche rivage

Circonscription

Cours d'eau hors EBF

Lignes électriques aériennes moyenne tension (HTA)

Lignes haute et très haute tension (HTB)

Réseau gaz à titre indicatif

Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

Limites de Thonon Agglomération

Limites communales

Surfaces en eau et cours d'eau

Domaine public et routes

Section cadastrale

Parcelles

Bâtiments cadastrés

(PCI sept 2025, Services urbanisme de Thonon-les Bains, nov2025)

Bâtiment en dur

Construction légère

Bâtiments non cadastrés

Représentés à titre indicatif (EPODE, 2025)

Représentés à titre indicatif (Nicot IC, 2025)

Sources de données :

© ICA, Thonon Agglomération

Représentés à titre indicatif (Nicot IC, 2025)

Production cartographique : EPODE